

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2024

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 49

présenté par  
M. Ramos et M. Croizier

-----

### AVANT L'ARTICLE 9 BIS

Supprimer la division du chapitre I<sup>er</sup> *bis*.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup> BIS "De l'entreprise unique France Médias", qui instaure la fusion des sociétés France Télévisions, Radio France et l'Institut National de l'Audiovisuel.